

Délibération
Du Comité Syndical
Du 17 février 2026

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC
le 23/02/2026

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture
le 19/02/2026

Id S2low : 062-256204033-
20260217-EAT4_17_02_2026-
DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



EAT4 : Remplacement des cellules de comptage dans les véhicules du réseau – engagement de commande auprès de l'UGAP

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, Vice-président délégué aux projets structurants d'évolution du réseau

L'exploitation du réseau urbain du SITAC est exécutée par une délégation de service public sous forme de régie intéressée.

Aussi, concomitamment à la mise en œuvre de la gratuité du réseau de bus, l'avenant n°4 au contrat est venu instaurer un intéressement à la fréquentation en lieu et place de l'intéressement à la vente de titres.

Pour mesurer la fréquentation, tous les véhicules affectés à l'exploitation du réseau ont été équipés de cellules de comptage disposées sur chaque porte des bus qui enregistrent les montées et les descentes des voyageurs.

La fiabilité de cette donnée est primordiale puisque le Déléguataire perçoit un intéressement à la fréquentation du réseau qui contribue à constituer le risque commercial.

Courant 2024, face à l'obsolescence annoncée par l'industriel du système d'enregistreur présent dans nos véhicules, le SITAC et l'exploitant ont travaillé avec ce dernier au développement d'une nouvelle solution.

A ce jour, l'industriel n'a pas été mesure de nous livrer les développements attendus et n'assure plus correctement la maintenance prévue au contrat.

Aussi, il apparaît désormais nécessaire de s'appuyer sur une autre solution permettant d'obtenir les taux de fiabilité attendus pour un tel équipement à savoir supérieur à 98%.

A la demande du SITAC, le délégataire a engagé des tests sur deux véhicules du réseau afin de vérifier la fiabilité des données obtenues auprès de deux prestataires présents sur le marché.

Les résultats sont positifs et permettent d'engager sereinement le remplacement des systèmes déployés dans tous nos véhicules.

Les cellules de comptage ACOREL, installées depuis décembre 2025 dans l'un des véhicules du réseau, donnent entière satisfaction. Cette solution de mesure de flux/ comptage de personnes et de suivi de la fréquentation des espaces publics est proposée dans le cadre du marché TERRITOIRES DE DEMAIN porté par l'UGAP. L'un des intégrateurs du marché est la société SCC, qui a sélectionné ACOREL pour ce cas d'usage.

L'offre financière associée au déploiement du système dans 74 véhicules du réseau est de l'ordre de 530 000€ HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la commande auprès de l'UGAP.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-six, le mardi dix-sept février, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mercredi onze février.

Présents :

Titulaires :

Madame Patricia BASSET
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Madame Marie-Paule CAMPION
Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Dominique DARRE
Monsieur Daniel DIWUY
Monsieur Henri WAROCZYK

Excusés :

Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Adeline DECLERCQ
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, pouvoir à Fabrice MARTIN
Monsieur Jean-Michel DORET
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Sébastien CASTELLE
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Yves SANDRAS

Absents :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT

Nombre de membres : 31	Quorum : 16	Nombre de présents : 18	Voix exprimées : 21
------------------------	-------------	-------------------------	---------------------